

Motion sur l'attachement à la tenue en présentiel des travaux du CNU

La section 27 du CNU ne conçoit son travail que sur un mode présentiel. À chaque session, sa mission consiste à évaluer de manière collégiale un grand nombre de dossiers détaillés (notamment chaque année : environ 800 dossiers de demande de qualification, 550 dossiers de demande d'avancement de grade, 750 dossiers de prime individuelle RIPEC C3, etc.) et à prendre, après discussion, des décisions importantes pour la carrière des collègues.

La visio-conférence ne permet pas de travailler, de débattre, ni de prendre des décisions de manière collégiale dans des conditions correctes. La section 27 est convaincue que la tenue en présentiel des débats est une garantie de la qualité de l'examen des dossiers et de l'équité de traitement des candidatures.

Motion votée le 9 février 2024 par la section 27 du CNU réunie en sessions de qualification et CRCT.

Pour 56, contre 0, abstention 0.